

POLICE DE LA CHASSE

PROCÈS-VERBAL

POUR INFRACTION À LA POLICE DE LA CHASSE
OU AUTRE INFRACTION COMMISE SUR LE TERRITOIRE PLACÉ SOUS MA GARDE

CONSTATATION	NOUS, Garde-chasse particulier agréé et assermenté de : Agent chargé de certaines fonctions de police judiciaire en résidence à Vu les articles 29 du Code de procédure pénale et L.428-21 du Code de l'environnement, rapporte les faits suivants que j'ai constaté conformément à ma mission, agissant en uniforme et revêtu de l'insigne de ma fonction. Constatons les faits suivants : L'AN le à
PV N°	
AFFAIRE	
OBJET	
Page 1/2	

CONSTATATION

PV N°

AFFAIRE

OBJET

DESTINATAIRE

- ☐ M. le procureur de la République
- ☐ M. le président de la fédération
départementale des chasseurs
de
- ☐ M. le président de
- ☐ Autre employeur :
- ☐ Archives personnelles

Page 2/2

Fait et clos à

le

LE GARDE-CHASSE PARTICULIER
AGENT CHARGÉ DE CERTAINES
FONCTIONS DE POLICE JUDICIAIRE